

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 11-14 octobre 2004

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 5 de l'ordre du
jour**

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2004/5-B/1
3 septembre 2004
ORIGINAL: ANGLAIS

SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur de la Division des finances (FS):	M. S. Sharma	tél.: 066513-2700
---	--------------	-------------------

Chef, Sous-Division de la comptabilité (FSA):	M. A. Diaz	tél.: 066513-2230
---	------------	-------------------

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

1. Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ce rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes.
2. Le rapport est subdivisé en deux sections. La première contient le rapport final sur l'application des recommandations de l'ancien Commissaire aux comptes, telles qu'elles figuraient dans son rapport détaillé sur l'exercice biennal 2000–2001. Ces recommandations soit ont été pleinement appliquées, soit seront reflétées dans le Manuel des finances ou d'autres directives d'ici à la fin de 2004.
3. La seconde section contient le premier Rapport sur l'application des recommandations de l'actuel Commissaire aux comptes, telles qu'elles figurent dans les rapports que celui-ci a soumis au Conseil sur les activités d'audit réalisées pendant l'exercice biennal 2002–2003. Cette section est elle-même subdivisée en cinq parties consacrées aux recommandations formulées dans les cinq rapports du Commissaire aux comptes, soumis au Conseil d'administration à différentes sessions, comme suit:
 - a) Rapport détaillé du Commissaire aux comptes et observations concernant des questions financières (WFP/EB.A/2004-6-B/1/3);
 - b) Examen de la stratégie du PAM en matière de ressources humaines (WFP/EB.3/2003/5-B/1);
 - c) Examen des opérations de aériennes du PAM (WFP/EB.3/2004/5-A/1); document d'information (WFP/EB.A/2004/INF/8-A);
 - d) Examen du système d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité du PAM (WFP/EB.3/2004/5-A/1); document d'information (WFP/EB.A/2004/INF/8-B);
 - e) Examen de la gouvernance du PAM (WFP/EB.3/2004/5-A/1); document d'information (WFP/EB.A/2004/INF/8-C);.
4. L'état de l'application des recommandations formulées dans le rapport d'audit pour l'exercice biennal 2002–2003 est résumé dans le tableau ci-après.

Rapport d'audit	Recommandations	Appliquées	En cours
Rapport détaillé sur les comptes vérifiés pour l'exercice biennal 2002–2003	8	1	7
Stratégie en matière de ressources humaines	5	1	4
Opérations aériennes	9	3	6
Analyse et cartographie de la vulnérabilité	7	1	6
Gouvernance du PAM	4	2	2

5. Le Directeur exécutif est résolu à faire en sorte que toutes les recommandations soient appliquées intégralement et sans retard injustifié. L'état de leur mise en oeuvre est suivi de près et un deuxième rapport d'avancement sera présenté au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 2005.



RAPPORT FINAL SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS FIGURANT DANS LE RAPPORT D'AUDIT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2000–2001

Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
QUESTIONS FINANCIÈRES				
Méthodes d'évaluation des produits				
La recommandation précédente, tendant à ce qu'il soit élaboré et introduit une procédure détaillée, comprenant notamment une définition précise des documents pouvant être considérés comme une facture du donateur, qui soit conforme à l'Article XIII.6 du Règlement général et à la Règle de gestion financière 104.2, est réitérée. [par. 15]	Significative	Avant la fin de 2002	Un Manuel des finances complet, qui intègre ces dispositions, est en cours de préparation; il devrait être achevé avant la fin de l'année 2003.	La version consolidée du Manuel des finances, qui doit paraître avant la fin de 2004, comprendra des procédures sur l'évaluation des contributions en nature et définira l'expression "facture du donateur".
Contribution des Amis du PAM				
Étant donné l'intention manifestée par le PAM de mobiliser un financement accru dans le secteur privé, il est recommandé qu'il soit établi une politique et des directives détaillées à ce sujet. Comme la question peut avoir des incidences sur les CAI, comme dans le cas des "Amis du PAM", le Conseil d'administration devrait être consulté avant la publication de la politique susmentionnée. Le Programme a indiqué que cette question serait au nombre de celles qui seront soulevées dans le cadre des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme. [par. 22]	Significative	Avant la fin de 2003	Les politiques régissant les relations du PAM avec le secteur privé ont été formulées dans le document "Questions sur les politiques de financement" et entérinées par le Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2003. FRD prépare actuellement des directives détaillées.	Les principes envisagés en ce qui concerne la mobilisation du secteur privé ont été soumis au Conseil et ont fait l'objet d'une consultation informelle le 5 mai 2004. Un complément d'information demandé a été fourni lors d'une autre consultation, le 13 juillet 2004. À la suite de ces consultations, il sera arrêté des directives qui seront distribuées au personnel en septembre 2004; des recherches seront poursuivies et il sera réalisé une analyse de gestion.



Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Intérêts				
Il est recommandé qu'une nouvelle instruction comptable concernant le calcul des intérêts soit publiée sans tarder. [par. 29]	Mérite de retenir l'attention	Avant la fin de 2002	Les procédures comptables relatives au calcul automatique et à l'enregistrement des intérêts pour les fonds fiduciaires et les comptes spéciaux sont en cours d'intégration dans le nouveau Manuel des finances, qui devrait être achevé avant la fin de l'année 2003.	L'imputation des recettes provenant des placements aux divers fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux se fait par le système WINGS tous les six mois. Les procédures écrites applicables seront reflétées dans le Manuel des finances.
Rapprochement des comptes bancaires				
Il est recommandé qu'aucun effort ne soit négligé pour raccourcir les délais qui caractérisent actuellement le processus de rapprochement des relevés bancaires. [par. 39]	Significative	Effet immédiat	<p>Deux nouveaux rapports, devenus opérationnels dans WINGS en mai 2003, sont désormais utilisés pour suivre le statut des rapprochements des comptes bancaires dans WINGS, ainsi que le nombre et l'ancienneté des montants en suspens devant être apurés.</p> <p>Le 20 juin 2003, FS a donné des instructions à tous les directeurs de bureaux régionaux, de pays et de liaison ainsi qu'à tous les administrateurs des finances concernant les rapprochements des comptes bancaires et les exigences en matière d'établissement de rapports.</p> <p>Des directives concernant la clôture de l'exercice biennal ont été publiées en août 2003 pour que les rapprochements des comptes bancaires soient achevés avant la préparation des états financiers de 2002–2003.</p>	<p>Le rapprochement des comptes bancaires continue de se faire une fois par mois, ce qui facilite la publication récente de la version mise à jour du Manuel de formation au système WINGS (entrée et rapprochement des relevés bancaires).</p> <p>Des procédures de suivi des opérations de rapprochement des états bancaires sont maintenant en place dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux et au siège.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Suivi des comptes bancaires des bureaux extérieurs				
<p>Il est recommandé que la Sous-Division d'appui aux bureaux de terrain procède périodiquement à un rapprochement de sa liste de comptes des bureaux de pays avec les bureaux de pays intéressés. Il est recommandé en outre que les dispositions du COAG soient rappelées aux bureaux de pays. [par. 42]</p>	Significative	Effet immédiat	<p>La liste des comptes bancaires des bureaux extérieurs est constamment mise à jour pour améliorer le suivi des rapprochements des comptes bancaires.</p>	<p>Lors d'un récent atelier des responsables des finances du siège et des bureaux régionaux, la conclusion a été que chaque bureau régional devrait superviser les activités financières des bureaux de pays de son ressort. Plus spécifiquement, à compter de juin 2004, les fonctionnaires des finances du bureau régional doivent assumer la responsabilité du suivi et de la mise à jour de la liste des comptes bancaires et les états financiers seront mis à jour au siège en conséquence.</p>
Fonds monétisés détenus à titre fiduciaire				
<p>Il est recommandé ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les écarts existants devraient faire l'objet d'une enquête jusqu'à ce que la situation soit pleinement réglée. ➤ Ensuite, les éléments d'actif et de passif devraient être rapprochés périodiquement. ➤ Comme prescrit dans la Circulaire du Directeur exécutif, des vérificateurs externes locaux devraient être désignés pour vérifier lesdits fonds une fois par an. [par. 43] 	Significative	Effet immédiat	<p>Dans le cadre de la stratégie de clôture de l'exercice biennal 2002–2003, les bureaux de pays seront tenus de veiller à ce que le rapprochement des éléments d'actif et de passif des fonds monétisés soit achevé au moment de la clôture, le 30 septembre 2003.</p> <p>Les bureaux de pays seront aussi tenus de faire en sorte que les comptes des fonds monétisés soient vérifiés par des vérificateurs externes locaux.</p>	<p>Dans le cadre de leur rôle de supervision, les fonctionnaires des finances de chaque bureau régional devront également suivre le rapprochement des états des fonds monétisés et les faire vérifier une fois par an.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Nombre de comptes (structure des comptes ouverts dans WINGS)				
Il est recommandé qu'il soit entrepris un examen en vue de rationaliser la structure des comptes ouverts. [par. 48]	Significative	Effet immédiat	<p>À ce jour, la structure des comptes ouverts a été rationalisée grâce aux mesures suivantes i) définition des procédures à suivre lors de l'ouverture et de la clôture; ii) blocage ou suppression des comptes qui ne sont plus utilisés; et, iii) regroupement des comptes apparentés au moyen d'une table de correspondance.</p> <p>Des descriptions détaillées et des modèles d'écritures comptables figureront dans le nouveau Manuel des finances, qui doit être achevé avant la fin de l'année 2003.</p>	<p>Aucune autre mesure ne s'impose pour rationaliser les comptes.</p> <p>La version consolidée du Manuel des finances sera publiée avant la fin de 2004.</p>
Primes de célérité et frais de surestaries				
Il est recommandé que les montants encore en suspens soient apurés dès que possible et qu'il soit, par la suite, procédé à un rapprochement une fois par mois. Il est recommandé en outre que la directive concernant les "Politiques et procédures applicables aux surestaries et aux primes de célérité" soit publiée sans tarder. [par. 49]	Significative	Effet immédiat	<p>Un rapprochement complet des bases de données WINGS et OTS a été achevé et sera désormais effectué tous les mois.</p> <p>La directive conjointe (OT2003/001 OD2003/002 FS2003/004) a été publiée le 10 avril 2003.</p>	Aucune autre mesure ne s'impose.
Comptes d'assurance				
Il est recommandé qu'une fois qu'il sera achevé, ce document [plan d'action détaillé pour l'établissement de procédures comptables pour les comptes d'assurance, l'apurement de tous les postes en suspens et le rapprochement à opérer] soit examiné par l'OEDA et que les progrès accomplis dans ce domaine soient ultérieurement suivis. [par. 52]	Significative	Effet immédiat	<p>Les comptes d'assurance en question ont été apurés et rectifiés dans les états financiers.</p> <p>Un nouveau système de contrôle et de comptabilité pour les demandes d'indemnisation aux compagnies d'assurance est en cours d'élaboration; il devrait être opérationnel avant la fin de l'année 2003. Ce système sera lié au système WINGS, dont il utilisera la base de données.</p>	<p>Aucune autre mesure ne s'impose pour la compensation des comptes d'assurance.</p> <p>Le nouveau système de suivi et de comptabilisation des demandes d'indemnisation a été mis au point et fait actuellement l'objet des derniers essais. Il sera mis en service pendant le quatrième trimestre de 2004.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Fonds relatifs aux prestations dues au personnel				
La recommandation précédente, tendant à ce qu'il soit obtenu des informations exactes sur les engagements cumulés relatifs au personnel local du PNUD pour qu'ils puissent être reflétés comme il convient dans les états financiers de 2002–2003, est réitérée. [par. 53]	Mérite de retenir l'attention	Avant la fin de la clôture de l'exercice biennal 2002–2003	Le processus d'estimation de la valeur des engagements cumulés relatifs au personnel local du PNUD est en cours pour la clôture de l'exercice biennal.	Le Secrétariat a utilisé le modèle fourni par le PNUD pour estimer les engagements cumulés visés dans la note afférente aux états financiers de 2002-2003.
Différence des principes comptables appliqués aux recettes et aux dépenses AAP				
Il est recommandé que le PAM comptabilise aussi bien ses recettes que ses dépenses sur la base de l'exercice. [par. 64]	Fondamentale	Au plus tard pour l'exercice biennal 2004–2005	La nouvelle politique comptable, qui applique la méthode de comptabilité d'exercice, est en cours d'application pour la présentation des états financiers 2002–2003.	Aucune autre mesure ne s'impose.
Dépenses AAP				
Il est recommandé qu'un document détaillé concernant les dépenses AAP soit soumis au Conseil d'administration pour examen dès que possible ou, en tout état de cause, suffisamment avant la préparation du budget pour l'exercice biennal 2004–2005. [par 68]	Significative	En 2003	Toute modification du Cadre des politiques financières sera introduite en liaison avec le Plan stratégique et le Plan de gestion, conformément à la décision du Conseil d'administration. Le Plan de gestion pour 2004–2005 traite de la nature des dépenses AAP.	Aucune autre mesure ne s'impose.



Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
QUESTIONS DE GESTION				
Gestion de la trésorerie				
Composition du Comité des placements du PAM				
Il est recommandé que le Comité des placements comporte un plus grand nombre de membres ayant une expérience professionnelle et pratique de la gestion de la trésorerie. [par. 91]	Significative	Avant la fin de 2002	Le trésorier de la FAO siège au Comité des placements du PAM depuis décembre 2002.	Outre le Trésorier de la FAO, un représentant de la Banque mondiale, en qualité de conseiller pour les placements, participe aux réunions du comité depuis juillet 2004 en tant que membre externe.
Règlement intérieur				
Pour qu'il devienne un instrument plus utile, il est recommandé que l'on s'efforce d'adopter le programme de travail annuel du Comité des placements avant le début de l'année. [par. 95]	Mérite de retenir l'attention	À partir du plan pour 2003	Le programme de travail annuel du Comité des placements a été adopté lors de la quinzième réunion du Comité, le 20 janvier 2003.	Le programme de travail annuel a été adopté par le comité à ses réunions de janvier 2003.
Il est recommandé que la préparation des réunions du Comité des placements soit améliorée pour que l'ordre du jour provisoire et la documentation puissent être distribués en temps utile. [par. 96]	Mérite de retenir l'attention	Effet immédiat	L'ordre du jour et les documents pertinents du Comité des placements sont publiés en temps opportun. Un ordre du jour provisoire est distribué aux membres du Comité au moins une semaine avant les réunions ordinaires prévues au calendrier. Les documents liés à l'ordre du jour provisoire sont publiés au moins cinq jours avant la réunion prévue.	Aucune autre mesure ne s'impose.
Il est recommandé que les minutes des réunions du Comité des placements soient publiées sans tarder conformément au Règlement intérieur. [par. 97]	Mérite de retenir l'attention	Effet immédiat	Les minutes des réunions du Comité des placements sont publiées rapidement, en général dans les cinq jours ouvrables suivant la réunion.	Aucune autre mesure ne s'impose.



Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Rapport annuel du Comité des placements				
Comme la Circulaire du Directeur exécutif ne contient aucune disposition touchant la date à laquelle doit être présenté le rapport annuel du Comité des placements ni son contenu, il est recommandé que des dispositions à cet effet soient adoptées. [par. 98]	Mérite de retenir l'attention	Effet immédiat	Le rapport annuel pour 2002 a été publié le 28 avril 2003, conformément à la décision prise par le Comité des placements au cours de sa première réunion trimestrielle, le 19 avril 2002, de publier le Rapport annuel chaque année avant la fin du mois d'avril.	Le Rapport annuel du comité pour 2003 a été publié le 29 avril 2004.
Arrangements bancaires au siège				
Il est recommandé que, selon l'issue de l'examen des arrangements bancaires, une invitation à soumissionner pour la fourniture des services de gestion des liquidités soit publiée conformément à la Règle de gestion financière 112.17. [par. 110]	Fondamentale	Avant la mi-2003	Un examen est en cours pour évaluer les arrangements bancaires existants et pour comparer les services fournis aux normes et aux meilleures pratiques actuellement en vigueur dans le secteur. Des consultants, qui sont en cours de désignation, seront priés de formuler des propositions.	L'examen des arrangements bancaires a été achevé. Le consultant est parvenu à la conclusion que les arrangements bancaires actuels répondent aux besoins du PAM et que les pratiques de la Trésorerie sont comparables aux pratiques optimales appliquées par d'autres organisations.
Arrangements bancaires sur le terrain				
Il est recommandé que, dans le contexte de la stratégie globale concernant les services bancaires mentionnés ci-dessus, le PAM continue d'élargir la pratique des comptes bancaires à solde nul. [par. 111]	Significative	Avant la fin de 2002	La FST a signé des accords avec Standard Chartered Bank et Citibank pour élargir des mécanismes de comptes bancaires à solde nul à 22 bureaux extérieurs supplémentaires. La première mise en service du système a eu lieu en avril 2003 au Zimbabwe et en Tanzanie, suivie par une autre en juin 2003 en Jordanie, en Syrie et en Iraq. La mise en place dans l'ensemble des autres bureaux devrait être achevée en septembre 2003.	Au 30 juin 2004, le système des comptes à solde nul et d'opérations bancaires électroniques a été introduit dans 21 pays. Il doit l'être dans 18 pays de plus d'ici à la fin de 2004.



Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
<i>Garde des fonds</i>				
<p>Comme le rendement des soldes placés dans le fonds administré sur le marché monétaire par l'actuel Gardien des fonds a été inférieur à celui obtenu par les gestionnaires externes des placements, il est recommandé que le montant de ces sommes soit réduit au minimum et qu'il soit organisé un processus de mise au concours pour la fourniture de ce service. Comme le précédent concours remonte à cinq ans, il est recommandé qu'un nouveau concours pour la fourniture des services de garde des fonds soit organisé prochainement. [par. 114]</p>	Fondamentale	Avant la mi-2003	<p>Un montant minimal —correspondant aux besoins d'environ 10 jours— est conservé dans le fonds administré sur le marché monétaire.</p> <p>Le Comité des placements étudie la possibilité de désigner un gardien des placements, d'émettre un appel d'offres ou d'approuver la prolongation du mandat de l'actuel gardien des fonds.</p>	<p>Les liquidités sont constamment maintenues à ce niveau.</p> <p>L'Accord relatif aux services de garde a été reconduit pour trois ans, jusqu'en janvier 2007, à la lumière des services satisfaisants que l'actuel gardien a fournis au PAM, des bons résultats qu'ont donnés pour le FIDA et l'OMS la sélection du même gardien à la suite d'une mise en concours et du prix favorable des services. La décision de prolonger cet accord pour trois ans a été prise compte tenu des avis donnés par le Comité consultatif sur les placements de la FAO touchant l'intérêt qu'il y a à conserver l'actuel gardien aussi longtemps que ses services répondent aux besoins du PAM. Néanmoins, un avis d'appel d'offres sera publié à la mi-2005 pour ménager le temps nécessaire pour conclure un nouvel accord de services de garde à compter du 1er janvier 2007.</p>
<i>Directives en matière de placements</i>				
<p>Il est recommandé que la circulaire relative aux placements soit complétée de manière à englober, en particulier, les questions liées à l'étalon de référence et à la qualité des instruments de placements. [par. 128]</p>	Significative	Avant la fin de 2002	<p>Les directives sur les placements ont été débattues par le Comité des placements et révisées au début de l'année 2003; elles seront réexaminées durant la procédure de sélection des nouveaux gestionnaires des placements. De nouvelles directives ont été préparées pour les placements à long terme.</p>	Aucune autre mesure ne s'impose.



Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Placements à long terme des ressources affectées aux prestations dues au personnel, Régime des indemnités pour la cessation de service et Fonds de réserve du Plan d'indemnisation				
<p>Étant donné que la FAO ne sera pas à même dans un avenir prévisible de mettre en oeuvre la stratégie moins risquée qu'elle a envisagée au cours des quatre dernières années, il est recommandé que le PAM reprenne à la FAO, dès que possible, la gestion de ses placements à long terme. (par. 145)</p>	Fondamentale	Dès que possible	<p>En octobre 2002, le PAM a repris la gestion des fonds de placement à long terme jusque-là administrés par la FAO.</p> <p>Le 1er avril 2003, le Comité des placements a sélectionné deux gestionnaires de placements pour les titres à revenu fixe placés à long terme et pour les titres à revenu variable sur les marchés internationaux. Les contrats avec ces gestionnaires de placements ont été conclus en juin 2003. Les placements effectués dans ce cadre s'élèvent à 65 millions de dollars.</p>	Aucune autre mesure ne s'impose.
Évaluation actuarielle				
<p>Il est recommandé qu'à l'avenir, les évaluations actuarielles et les études des éléments d'actif et de passif soient planifiées suffisamment à l'avance pour pouvoir sélectionner un actuaire par mise au concours et inclure les résultats dans les états financiers soumis pour vérification. [par. 151]</p>	Fondamentale	Pour l'exercice biennal 2002–2003	<p>La planification des évaluations actuarielles et des études des éléments d'actif et de passif ainsi que la sélection d'un actuaire seront achevées au deuxième semestre 2003, afin d'incorporer les évaluations actuarielles les plus récentes dans les comptes de l'exercice biennal 2002–2003.</p>	<p>L'étude actuarielle a été achevée en mars 2004, c'est-à-dire en temps utile pour que ses résultats puissent être reflétés dans les états financiers de l'exercice biennal 2002-2003.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Politique de gestion des monnaies et instrument de change				
<p>Il est recommandé ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Qu'il soit préparé et soumis à l'examen du Comité des placements une étude détaillée de l'importance et des incidences et des décaissements dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. ➤ Que le résultat de cet examen fasse l'objet d'un amendement formel de la politique existante et soit communiqué au Conseil d'administration pour information. [par. 163] 	Fondamentale	Étude devant être achevée avant la fin de l'exercice biennal 2002–2003	Un consultant sera engagé en septembre 2003 afin de formuler une politique globale en matière d'opérations de change, et de proposer des procédures comptables pour les transactions en monnaies étrangères.	<p>Un examen des principes comptables du PAM concernant les taux de change à appliquer à l'évaluation des contributions, des engagements et des décaissements et la réévaluation de l'actif et du passif a été achevée. Une directive encore à l'étude sera publiée pendant le troisième trimestre de 2004 après de larges consultations internes. La politique ainsi définie est une condition préalable indispensable à la gestion des opérations en devises.</p> <p>La politique concernant la gestion des opérations en devises sera élaborée avec l'assistance de la Banque mondiale, dont un représentant siège au Comité des placements.</p> <p>Cette partie de la politique générale concernant les opérations en devises doit être achevée d'ici à la fin de 2004.</p>
Processus de décentralisation				
Choix des villes hôtes des nouveaux bureaux régionaux				
Il est recommandé au cas où de nouveaux bureaux de région ou bureaux régionaux seraient créés à l'avenir, qu'une étude comparative soit menée dans tous les cas et conservée dans les dossiers. [par. 176]	Significative	Futurs bureaux régionaux	Un examen approfondi a été effectué à l'occasion de la recherche d'un nouveau site pour le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.	Il a été procédé au début de 2004 à une analyse approfondie à l'occasion de l'étude de l'implantation d'un nouveau bureau pour le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Europe orientale.



Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Contributions des gouvernements				
<p>Il est recommandé ce qui suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un nouvel accord (ou un avenant à l'accord conclu pour le bureau de région) devrait être conclu pour l'ODY, et il devrait en particulier exposer en détail la nature de l'actuelle contribution du gouvernement (locaux gratuits) et stipuler avec précision qui doit prendre à sa charge les dépenses afférentes aux services d'utilité publique, à l'entretien et aux réparations. ➤ Pour ce qui est du bureau de pays, une fois que le PAM aura défini sa politique d'ensemble, il devrait être conclu un nouvel accord. En attendant, il faudrait régler la situation concernant les arriérés. [par. 186] 	Significative	Négociations devant être ouvertes en 2002	<p>Un accord a été signé le 23 janvier 2002 entre le PAM et le gouvernement du pays hôte au sujet du bureau du PAM à Yaoundé (Cameroun). L'accord stipule que le bâtiment est loué gratuitement à un bureau de région du PAM couvrant 11 pays de la région. Le gouvernement a fourni une CCEG en 2002. Le bureau de pays partage maintenant les locaux du bureau de région pour l'Afrique centrale dans les locaux loués gratuitement; l'arrangement n'a pas changé depuis l'ouverture du bureau de région, qui couvre désormais six pays.</p> <p>Lors de sa réunion annuelle en mai 2003, le Conseil d'administration a décidé qu'à l'avenir:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ le PAM enverrait chaque année aux gouvernements des pays bénéficiaires une demande de contribution aux dépenses AAP des bureaux de pays, en précisant que le gouvernement bénéficiaire devrait financer une part significative de ces coûts; ◇ des accords seraient conclus avec les gouvernements sur le montant des contributions; ces accords devraient suivre le mode de présentation des accords relatifs aux autres contributions et être comptabilisés de la même manière; ils devraient en outre être conformes à l'article 4.7 du Règlement financier, qui prescrit qu'un accord doit définir l'ampleur de ces contributions; et 	<p>Lorsqu'il a approuvé le budget AAP pour l'exercice biennal 2004–2005, le Conseil d'administration a approuvé les nouvelles modalités de gestion des contributions des gouvernements hôtes aux dépenses locales de fonctionnement des bureaux de pays. Des contributions locales (autres que celles des pays n'appartenant pas à la catégorie des PMA et des PFRDV) demeureront dans le pays à la disposition du bureau de pays, qui les utilisera comme complément du budget des coûts d'appui.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Il est recommandé que le PAM renégocie son accord concernant l'établissement de l'ODB pour mieux aligner sa contribution sur les dépenses effectivement encourues par le bureau régional. [par. 191]	Significative	Négociations devant être entreprises en 2002	ODB continuera à étudier les possibilités d'accroître la contribution du gouvernement du pays hôte. Le gouvernement finance déjà 33 pour cent du loyer des locaux du bureau régional d'ODB.	Aucune autre mesure ne s'impose.
Aménagement et contrôle et gestion du matériel				
Il est recommandé que tous les bureaux régionaux prennent des mesures sans tarder pour que la directive du 16 avril 1997 concernant la gestion et le contrôle du matériel soit respectée. [par. 195]	Significative	Effet immédiat	MS a mis en service le nouveau système de base de données concernant la gestion des actifs et avait assuré la formation du personnel de l'ensemble des bureaux de pays et des bureaux régionaux à la fin de 2002. Le système a été utilisé avec succès par tous les sites du PAM pour leurs rapports sur l'inventaire du matériel au 31 décembre 2002. Le système de base de données concernant la gestion des actifs sera utilisé pour suivre et contrôler les actifs du PAM sous forme de matériel.	Les procédures détaillées à suivre en ce qui concerne la gestion des stocks figurent dans le Manuel d'administration MS disponible dans le système WFPgo. Le Manuel de formation à la base de données concernant la gestion des avoirs est également disponible dans le système WFPgo, qui indique en détail comment utiliser cette base de données. MS doit réviser les directives concernant les stocks d'ici à la fin de 2004.
Rôles et attributions de chaque niveau				
Il est recommandé par conséquent qu'une nouvelle directive concernant les rôles et attributions des bureaux régionaux, des bureaux de région et des bureaux de pays soit finalisée dès que possible. [par. 201]	Mérite de retenir l'attention	Avant la fin de 2002	ODO mettra à jour le projet de directive, en tenant compte de la restructuration des bureaux régionaux d'Afrique qui a eu lieu à la fin de l'année 2002, ainsi que des recommandations formulées lors de l'examen de la décentralisation actuellement en cours.	Bien que les responsabilités et rôles respectifs des bureaux régionaux, des bureaux de pays et du siège aient été définis clairement dans la Directive OD 2000/2004, ils seront actualisés dans le contexte de l'examen global des opérations du PAM qui doit commencer prochainement et qui portera sur les questions comme la décentralisation et les délégations de pouvoir, dans le contexte de l'analyse générale des procédures opérationnelles du PAM.




Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Mise en oeuvre du FMIP				
Nettoyage et transfert des données				
<p>Il est recommandé que les travaux se poursuivent pour régler tous les problèmes soulevés par le transfert des données jusqu'à ce que tous les écarts soient pleinement expliqués, tous les postes soient dûment rapprochés et toute la documentation manquante soit dûment rassemblée. Des délais devraient être fixés à la lumière d'estimations précises de la charge de travail à prévoir, leur respect devrait être suivi de près et l'avancement des activités devrait être examiné périodiquement par l'OEDA. [par. 227]</p>	Fondamentale	Avant la fin de 2002	<p>L'unique question qui demeure en suspens après le transfert des données concerne les soldes négatifs de fonds, d'un montant d'environ 34 millions de dollars, dont la plupart ont été transférés à partir de l'ancien système. FS, FRD et ODP prennent des mesures pour réduire les dépenses, pour obtenir un financement auprès de donateurs, multilatéraux ou autres, ou pour proposer l'annulation de certains comptes avant la fin de 2003.</p>	<p>Les soldes négatifs des fonds transférés ont été apurés, sauf un montant de 3,7 millions de dollars de fonds en attente de comptabilisation finale et/ou de conclusion avec les donateurs d'un accord touchant le paiement ou l'utilisation des fonds en question. L'apurement de ce dernier solde devrait être achevé avant la fin de 2004.</p>
Séparation des tâches				
<p>Comme cette étude de la séparation des tâches est étroitement liée à l'étude des usagers autorisés par code d'opération, il est recommandé que l'une et l'autre soient menées à bien dès que possible. [par. 236]</p>	Fondamentale	Avant la fin de 2002	<p>Les règlements adoptés pour empêcher toute violation de la règle de séparation des tâches relevée par le Commissaire aux comptes interdisent que la même personne puisse cumuler les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ enregistrement de la facture et exécution du paiement; ◇ entrée de la facture fournisseur et exécution du paiement. <p>Le principe de centralisation des opérations de création des données concernant les fournisseurs sera mis en œuvre en 2004, comme indiqué plus bas. OEDA réexaminera cette procédure en septembre 2003.</p>	<p>Les deux profils ne sont plus donnés au même usager.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
<p>Étant donné les risques potentiels de fraude, spécialement sur le terrain, il est de nouveau recommandé que la gestion des données concernant les fournisseurs soit centralisée dès que possible, tout au moins au niveau des bureaux régionaux pour tous les bureaux de pays de leur ressort. [par. 238]</p>	Fondamentale	Avant la fin de 2002	<p>La centralisation des données concernant les fournisseurs au siège et dans les bureaux régionaux demeure difficilement réalisable, à cause de la mise en service de WINGS qui est en cours. Avant la fin de 2003, WINGS aura été mis en service dans 56 bureaux extérieurs, et les comptes de la plupart des fournisseurs auront été créés dans le système. Il est donc prévu de centraliser les opérations de création de comptes des fournisseurs au siège et dans les bureaux régionaux à partir de janvier 2004.</p>	<p>Le système WINGS a maintenant été installé dans 59 bureaux de pays du PAM, où il a été créé en conséquence des dossiers de référence sur les fournisseurs. Le Secrétariat considère la gestion des données de référence concernant le fournisseur un élément de la politique de décentralisation au profit des bureaux régionaux et des bureaux de pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Trois personnes seulement sont autorisées à créer des comptes fournisseurs dans chaque bureau régional ou bureau de pays. ◇ L'autorisation de créer des comptes fournisseurs doit être approuvée par FS. ◇ Un nouveau processus de validation du système WINGS oblige l'utilisateur à consulter une liste des fournisseurs existants ayant le même nom avant de créer un nouveau compte.
Contrôle de l'intégrité des données financières				
<p>Il est recommandé qu'il soit élaboré une procédure pour passer régulièrement en revue les lots de données entrées pour traitement ultérieur. Il est recommandé en outre qu'une procédure semblable soit élaborée pour passer périodiquement en revue les transactions ou documents "parqués". [par. 240]</p>	Significative	Avant la fin de 2002	<p>Des procédures ont été élaborées pour passer en revue les documents "parqués" non traités; elles sont appliquées au moment de la préparation des états financiers mensuels. La procédure formelle d'examen de lots de données entrées pour traitement ultérieur sera définitivement mise au point avant la clôture des comptes biennaux 2002-2003.</p>	<p>La préparation des états financiers mensuels comprend notamment un examen continu des documents en attente et des sessions d'entrées de données.</p> <p>Il est rappelé aux usagers soit de poster le document et d'entrer la série d'opérations, soit de les éliminer du système s'ils ne sont plus nécessaires.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Comme le PAM est d'accord avec les améliorations suggérées, il est recommandé qu'elles soient introduites dès que possible. [par. 242]	Significative	Avant la fin de 2002	La version révisée de COAG-SAPInt mise en service l'année dernière a amélioré la qualité des saisies de données. Le nombre de bureaux extérieurs qui utilisent COAG-SAPInt a diminué car WINGS a été mis en service dans 35 bureaux extérieurs, alors qu'ils n'étaient que 12 à être connectés au moment de la vérification des comptes. La mise en service dans 13 bureaux extérieurs supplémentaires est prévue avant la fin de l'année 2003. Le nombre de transactions rejetées lors de transferts de données de COAG-SAPInt vers WINGS a donc fortement baissé.	Le 1er juillet 2004, une nouvelle version de l'interface du Guide comptable du bureau de pays—SAP (COAG SAPInt) a été distribuée à tous les bureaux de pays. Cette nouvelle version comporte les fonctionnalités supplémentaires ci-après: <ul style="list-style-type: none"> ◇ Entrée d'une réserve de fonds ◇ Un nouveau champ où est entré le Numéro de référence de l'organisation dans le cas des opérations du PNUD ◇ La décharge sous Excel du Formulaire 25, c'est-à-dire la récapitulation des opérations du mois considéré.
Accès au système de suivi, de traitement et d'analyse des produits (COMPAS)				
 <p>Les recommandations sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ il faudrait remédier aux insuffisances de formation signalées et la documentation devrait être traduite en d'autres langues (espagnol et français au moins) dès que possible; ➤ il faudrait envisager à la lumière de l'expérience acquise par les bureaux de pays, qui l'utilisent depuis son installation, d'apporter au système des améliorations à plus longue échéance. [par. 248] 	Significative	Avant la fin de 2002	Le financement de postes de fonctionnaires chargés du système de suivi des produits dans les bureaux régionaux a été approuvé, ce qui a renforcé l'appui fourni par le PAM aux bureaux de pays en matière de suivi des produits. Le Plan de gestion pour 2004–2005 prévoit des postes à cet effet dans les bureaux régionaux. La traduction du nouveau guide de l'utilisateur sera achevée lors de la mise en œuvre du Plan de gestion pour 2004–2005.	La mise en service de la version 2.0 du système COMPAS dans tous les bureaux de pays du PAM se poursuit. Au 30 juin 2003, elle avait été installée dans 60 pour cent des bureaux de pays et devrait l'être dans tous les bureaux de pays et bureaux régionaux d'ici à la fin de 2004. <p>Les manuels concernant le système COMPAS sont en cours d'actualisation et d'élaboration dans les principales langues de travail du PAM. Ils comprennent notamment un kit de l'utilisateur, un kit opérationnel du système COMPAS et un manuel de traitement des factures. Les principaux documents pertinents, notamment la directive relative au système COMPAS, sont également traduits dans les langues du PAM.</p>

Recommandations du Commissaire aux comptes (telles que reflétées dans le Rapport d'audit pour 2000–2001)	Importance	Délai d'application	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2003	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
				Pendant le quatrième trimestre de 2004, le PAM entreprendra un examen global du système COMPAS avec l'appui spécialisé de l'un de ses partenaires du secteur privé dans le but de veiller à ce que le système de suivi des produits continue de répondre aux technologies et aux fonctionnalités les plus modernes possibles dans le contexte de l'environnement opérationnel du PAM.
Utilisation de l'interface COAG-SAPInt				
<p>Les recommandations sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ il faudrait remédier aux insuffisances de formation signalées et la documentation devrait être traduite en d'autres langues (espagnol et français au moins) dès que possible; ➤ la priorité devrait être accordée à la mise en service du système SAP, au moins dans tous les grands bureaux de pays, avec une connectivité et une formation adéquates. [par. 252] 	Significative	Avant la fin de 2002	<p>WINGS a été mis en service à ce jour dans 35 bureaux extérieurs: 6 bureaux régionaux et 29 bureaux de pays. L'objectif visé pour 2003 est de compter avant la fin de l'année 56 bureaux extérieurs en ligne.</p> <p>WINGS Explorer, la version "lecture seule", est en cours de mise en service dans 40 bureaux de pays. Le logiciel permet à l'utilisateur d'accéder aux fonctions élémentaires de budget, de finance et de suivi des transactions.</p> <p>La préparation de versions espagnole et française du guide de l'utilisateur sera abordée dans le cadre de l'examen en cours de COAG-SAPInt.</p>	<p>Tous les bureaux du PAM sont désormais rattachés au système WINGS mais 35, dont 7 bureaux de liaison, utilisent encore le système COAG-SAPInt pour l'entrée des données.</p> <p>Le Secrétariat a l'intention de continuer à réduire le nombre d'utilisateurs du système COAG-SAPInt d'ici à la fin de l'année, comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Les entrées des données comptables concernant les bureaux de liaison seront faites au siège sous le système WINGS. ◇ Les entrées des données comptables concernant les bureaux de pays dont le montant des opérations mensuelles est modeste se feront par les bureaux régionaux sous le système WINGS. Ce processus a été mis à l'essai avec succès à ODB et sera progressivement élargi aux autres bureaux.



RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES CONCERNANT LES OPERATIONS DE L'EXERCICE BIENNAL 2002–2003

Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Rapport détaillé du Commissaire aux comptes et observations concernant des questions financières (WFP/EB.A/2004/6-B/1/3)		
Comptabilisation et imputation des dépenses afférentes aux projets		
<p>Recommandation 1. Pour garantir l'exactitude des informations financières, et particulièrement des états financiers et des rapports présentés aux donateurs, je recommande que la direction générale passe régulièrement en revue les informations entrées dans le système WINGS pour confirmer que les dépenses sont imputées correctement au projet auquel elles se rapportent.</p>	<p>Une comptabilisation exacte et ponctuelle des dépenses afférentes aux projets est une question importante qui doit faire l'objet de directives claires, d'une formation et de rapports et être un aspect de la responsabilité des directeurs de programmes. Accords FSR–SMF sur la gestion des projets?</p>	<p>Pour être mieux à même de procéder à de tels examens, le PAM a:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ renforcé les fonctions d'élaboration de rapports sur les projets du système WINGS en ajoutant de nouveaux apports individualisés sur la gestion des projets; ◇ élaboré des "guides rapides" des rapports de gestion financière les plus utiles qui doivent être publiés en septembre 2004; ◇ dispensé une formation ciblée sur l'élaboration de rapports aux directeurs de pays et aux autres directeurs de projet; et ◇ entrepris d'élaborer une base de données globale dont l'un des produits prioritaires sera des informations sur la gestion des projets.
<p>Recommandation 2. Je recommande en outre que la direction améliore les procédés internes pour que le financement nécessaire soit rapidement mis à la disposition des bureaux extérieurs au moyen du système WINGS afin de faciliter ainsi la comptabilisation et l'imputation exactes des dépenses afférentes aux projets.</p>	<p>Un examen des procédures opérationnelles a été entrepris en mars 2003 pour améliorer l'efficacité au PAM, notamment pour ce qui est d'une programmation rapide des fonds.</p> <p>Le principal objectif de cet examen est de faire en sorte que les ressources disponibles soient utilisées au mieux pour répondre aux besoins de bénéficiaires aussi nombreux que possible. Les nouvelles procédures opérationnelles prévoient l'allocation de crédits sur la base des contributions prévues au moment approprié au moyen de mécanismes d'avance, selon qu'il conviendra. Cela éliminera les retards d'exécution résultant du décalage dans le temps entre les besoins opérationnelles et les</p>	<p>Un mécanisme d'avances a été appliqué à titre expérimental à l'IPSR pilote en République démocratique du Congo. Cette avance a été prélevée sur la Réserve opérationnelle au titre des contributions prévues pour réduire le décalage dans le temps mentionné précédemment.</p> <p>D'autres projets pilotes doivent être mis en oeuvre au Cambodge, en Indonésie, dans le Territoire palestinien et en Afrique occidentale. Les procédures seront améliorées à la lumière des enseignements qui en seront tirés. Sous réserve de l'approbation du Conseil, les nouvelles procédures opérationnelles améliorées ainsi mises au point seront appliquées au niveau de l'ensemble du PAM.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Rapport détaillé du Commissaire aux comptes et observations concernant des questions financières (WFP/EB.A/2004/6-B/1/3)		
	<p>contributions confirmées et permettra de faire en sorte qu'une aide alimentaire accrue soit disponible au moment opportun.</p> <p>En conséquence, la mise à disposition immédiate de fonds grâce à des mécanismes d'avance facilitera l'imputation des dépenses aux projets appropriés. L'imputation croisée de dépenses ne posera plus de problème car il ne sera plus nécessaire d'imputer les dépenses afférentes aux projets en attente de contributions confirmées à d'autres projets pour lesquels des fonds sont disponibles.</p> <p>La programmation effective des fonds provenant de contributions à emploi spécifique qui ont été confirmées sera décentralisée au profit des bureaux de pays de sorte que les directeurs de pays puissent gérer directement leurs fonds, ce qui éliminera un échelon non nécessaire dans la chaîne opérationnelle.</p>	
<p>Recommandation 3. Une fois que les opérations sont achevées, je recommande que la clôture financière des projets intervienne rapidement et que, le cas échéant, les soldes non dépensés identifiés ne soient redéployés qu'après avoir reçu du donateur de nouvelles instructions concernant leur utilisation et leur affectation.</p>	<p>Le Département des opérations et le Département de l'administration ont publié le 31 octobre 2003 une directive conjointe pour donner aux directeurs de projet les directives à suivre pour clore rapidement les projets après la fin des opérations. Cette directive indique les procédures à suivre pour la clôture des opérations et la clôture financière, les règles à observer avant et après la clôture et les procédures applicables aux transferts de ressources.</p> <p>Conformément à cette directive, tous les transferts de ressources multilatérales à emploi spécifique d'un projet à un autre sont sujets à approbation du donateur. La directive stipule quels sont les transferts qui peuvent être opérés dans les quatre semaines suivant la clôture des opérations et ceux qui peuvent l'être dans les trois mois suivant la clôture financière.</p>	<p>La directive a été appliquée et la clôture financière des projets est désormais un élément systématique des opérations.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Rapport détaillé du Commissaire aux comptes et observations concernant des questions financières (WFP/EB.A/2004/6-B/1/3)		
<i>Imputation des coûts d'appui</i>		
<p>Recommandation 4. Je recommande que la direction définisse plus clairement les catégories des dépenses AAP et des CAD à la lumière du type de dépense que chaque catégorie est censée couvrir, afin de faire en sorte que les dépenses d'administration et les coûts d'appui qui ne peuvent pas être directement rattachés à une activité ou catégorie d'activité déterminée soient systématiquement comptabilisés dans les systèmes financiers comme dépenses d'administration et d'appui aux programmes.</p>	<p>Le Cadre de politiques financières du PAM définit les dépenses AAP et les CAD en fonction de leur relation avec un projet plutôt qu'en fonction du type de dépenses.</p> <p>Les dépenses AAP sont fixées pour l'exercice biennal sur la base du budget AAP, tel qu'approuvé dans le plan de gestion. Pour les bureaux de pays, ces coûts constituent une structure standard censée couvrir les dépenses de base. Les CAD sont les coûts d'appui venant en sus de cette structure standard.</p>	<p>Du fait des contraintes imposées par le Plan de gestion approuvé pour 2004–2005, le Secrétariat ne peut pas définir les dépenses AAP et les CAD en fonction du type de dépenses dont il s'agit. Cette contrainte a trait à la structure des coûts imputés aux budgets AAP des bureaux de pays, ces budgets étant établis sur la base d'un montant fixe plutôt que par type de dépenses.</p> <p>La classification des CAD et des dépenses AAP sera examinée et élucidée lors de l'examen des coûts fixes minimums des bureaux de pays du PAM.</p>
<i>Production de rapports au moyen du système WINGS</i>		
<p>Recommandation 5. Comme le système WINGS doit prochainement être actualisé, je recommande que le PAM envisage de le reconfigurer de sorte qu'il puisse produire des états de dépenses par bureau de pays et par unité administrative et qu'il permette de suivre les différentes contributions du moment où elles sont reçues à celui où elles sont dépensées.</p>	<p>Le Secrétariat reconnaît les limitations actuelles du système WINGS à cet égard et s'emploiera à résoudre cette question lors de l'installation de la nouvelle version. Entre-temps, le système peut être utilisé pour générer des rapports fondés sur les projets.</p>	<p>Il a été mis au point une nouvelle fonctionnalité du système WINGS qui permet aux directeurs de programmes de faire rapport sur tous les projets de leur bureau. Il a été élaboré des directives et une formation a été dispensée aux directeurs de pays et aux autres directeurs de programmes du bureau ODD de Dakar concernant l'utilisation du rapport général sur les projets et des informations connexes.</p> <p>La question sera examinée en priorité lors de la planification de la prochaine version.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Rapport détaillé du Commissaire aux comptes et observations concernant des questions financières (WFP/EB.A/2004/6-B/1/3)		
<i>Directives et supervision financières</i>		
<p>Recommandation 6. Je recommande que la direction mette à jour en priorité le Guide comptable des bureaux de pays pour mettre à la disposition de ces derniers un manuel détaillé reflétant les changements apportés au système de gestion financière depuis 1999 et envisage, lorsqu'il y a lieu, de publier le guide en espagnol et en français. Cette recommandation a également été formulée par mes prédécesseurs.</p>	<p>Le Secrétariat souscrit à cette recommandation et a mis en route ce processus.</p>	<p>Une nouvelle version complète du Manuel des finances est sur le point d'être achevée. Le projet a fait l'objet d'une distribution interne pour observations et sera publié avant la fin de 2004. Il remplacera tous les manuels financiers existants (y compris le Guide comptable des bureaux de pays) et constituera un recueil à jour de toutes les procédures financières applicables.</p> <p>À terme, ce manuel sera disponible électroniquement, en espagnol et en français, dans tous les bureaux appropriés.</p>
<p>Recommandation 7. Je recommande que les bureaux régionaux soient clairement chargés de superviser et de suivre la gestion financière des bureaux de pays et des projets de leur région afin de pouvoir garantir l'intégrité des systèmes de contrôle budgétaire et financier du Programme.</p>	<p>Le rôle du fonctionnaire des finances du bureau régional a été défini dans le contexte du programme de décentralisation du PAM. Cela a permis de tenir compte des besoins spécifiques de chaque bureau régional mais, dans un premier temps, certains aspects de ce rôle n'étaient pas clairs.</p> <p>Ce rôle a été revu lors d'un récent atelier des responsables des finances du siège et des bureaux régionaux, à l'issue duquel la conclusion a été que la supervision et le suivi des bureaux de pays devraient être assurés par les fonctionnaires des finances des bureaux régionaux.</p>	<p>La définition d'emploi du fonctionnaire des finances de chaque bureau régional a été actualisée de manière à englober la fonction de supervision et de suivi.</p> <p>Un poste d'analyste financier et un poste d'administrateur national ont été ajoutés à chaque bureau régional pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités. Les outils disponibles sont notamment des rapports récapitulatifs de rapprochement des états bancaires, et une liste des postes en suspens a été élaborée pour faciliter le suivi d'opérations présentant certains risques, comme les rapprochements bancaires et les comptes débiteurs et créditeurs non réglés.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Rapport détaillé du Commissaire aux comptes et observations concernant des questions financières (WFP/EB.A/2004/6-B/1/3)		
<p>Recommandation 8. Je recommande que le PAM organise à l'intention du personnel des bureaux extérieurs une formation de rappel au système WINGS pour que les fonctionnalités du système soient utilisées intégralement et comme il convient et pour que les mesures de contrôle interne soient adéquates.</p>	<p>Un programme de recyclage au système WINGS a été élaboré pour remédier à ce problème.</p>	<p>Il a été élaboré un programme de recyclage au système WINGS qui a été exécuté dans 15 bureaux de pays et un bureau régional. Une formation doit être dispensée dans les autres bureaux pendant le second semestre de 2004.</p> <p>Cette formation s'applique à deux groupes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ les responsables des finances, comme directeurs de pays et administrateurs de programmes; et ◇ les agents des finances sur le terrain. <p>Des "guides rapides" ont été élaborés pour les rapports de gestion financière les plus utiles.</p> <p>Il a été mis au point une formation ciblée sur les rapports qui a été dispensée aux directeurs de pays et administrateurs de projets.</p> <p>Il est également prévu de dispenser une formation ciblée aux aspects financiers du système WINGS dans toutes les régions en octobre/novembre de cette année.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Examen de la stratégie DU pq, en matière de ressources humaines (WFP/EB.3/2003/5-B/1)		
Modalités actuelles de calcul et d'évaluation des besoins de personnel		
<p>Recommandation 1. Je recommande que le PAM étudie les avantages qu'il y aurait à établir et divulguer des dépenses de personnel de façon complète et systématique et chercher si WINGS, dans sa version actuelle, répond bien à tous les besoins actuels et à venir d'informations.</p>	<p>Le PAM reconnaît la nécessité pour un directeur de programmes de savoir, en détail et de façon systématique, ce que sont les dépenses de personnel.</p> <p>La configuration actuelle du système WINGS permet bien de rechercher et d'analyser les dépenses de personnel mais, dans le cas des administrateurs nationaux et des agents locaux, il ne fait apparaître que le coût. La configuration actuelle ne permet pas d'obtenir de détails sur les effectifs, classes, etc., d'administrateurs nationaux et du personnel local sur le terrain.</p>	<p>Le Secrétariat a fait le nécessaire pour que tous les rapports fassent apparaître les dépenses de personnel réglées au moyen du système des états de paie. Les directeurs de programme peuvent désormais avoir une idée plus claire des dépenses de personnel imputées à leurs budgets.</p> <p>Le Secrétariat a l'intention de poursuivre l'inclusion de tous les membres du personnel, y compris les agents nationaux, au système de gestion des ressources humaines, particulièrement dans le contexte de la prochaine actualisation du système WINGS.</p>
Renforcement des compétences et gestion des carrières		
<p>Recommandation 2. Je recommande que la Division des ressources humaines analyse l'incidence du système basé sur les compétences pour le classement des postes du PAM et, dans un souci de bonne gestion financière, effectue une évaluation des conséquences financières des nouveaux dispositifs et d'autres aspects de la nouvelle stratégie des ressources humaines.</p>	<p>Le profil de compétences a été mis au point sur la base des actuels profils génériques des emplois, qui sont fondés sur les normes de classification de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Cela ne devrait pas comporter de différences dans le classement des postes.</p>	<p>L'élaboration des profils de compétences et des profils génériques des emplois a été achevée.</p> <p>Les profils de compétences étant fondés sur les profils génériques des emplois répondant aux normes de classification de la CFPI, le PAM ne s'attend pas à ce que cela fasse une différence dans le classement des postes. Les profils génériques des emplois et les profils des compétences devront cependant être revus d'ici à la fin de 2006.</p>
<p>Recommandation 3. Je recommande que la Division des ressources humaines examine le rôle et les responsabilités supplémentaires des coordonnateurs des effectifs afin que ceux-ci aient la capacité d'apporter un appui vraiment efficace à une approche stratégique de la gestion des ressources tout en assurant la gestion individuelle des membres du personnel et leurs responsabilités opérationnelles.</p>	<p>Les coordonnateurs des affectations ont des niveaux de responsabilité différents selon les effectifs dont ils s'occupent. Le coordonnateur des affectations aux programmes, responsable de 400 fonctionnaires, s'occupe de cette tâche à plein temps, tandis que le coordonnateur des affectations à HR, qui supervise une quarantaine de fonctionnaires, ne consacre à cela qu'une faible proportion de son temps.</p>	<p>Le Secrétariat évaluera le travail que représente la supervision du personnel pour le coordonnateur des affectations aux programmes et, si besoin est, élaborera des sous-profiles dans la catégorie des administrateurs de programmes. Cette évaluation sera effectuée à la fin de 2005, après une année complète d'expérience.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Examen de la stratégie DU pq, en matière de ressources humaines (WFP/EB.3/2003/5-B/1)		
<i>Utilisation de WINGS pour le recrutement</i>		
<p>Recommandation 4. L'utilisation appropriée de WINGS peut contribuer fortement à permettre d'exécuter la stratégie des ressources humaines et d'utiliser les dispositifs de gestion des ressources du Programme de façon plus efficace et plus rationnelle. Je recommande que le PAM accorde une importance adéquate à l'examen des besoins techniques de nouveaux instruments électroniques afin que les besoins supplémentaires puissent être intégrés dans le développement général des systèmes au meilleur coût.</p>	<p>Il est envisagé d'incorporer au système WINGS, lors de l'élaboration de la prochaine version SAP, un module d'organisation des carrières. Entre-temps, il a été établi une interface entre le système WINGS et Staffnet, système web qui reflète les compétences et l'expérience des fonctionnaires et des candidats extérieurs au moyen de leurs CV en ligne. Cette interface permet de faire en sorte que les données contractuelles figurant dans le système WINGS soient reflétées dans le profil du personnel.</p>	<p>Le Secrétariat étudiera la mesure dans laquelle il sera possible, lors de l'actualisation du système WINGS, d'incorporer un module de gestion des ressources humaines pour le personnel international et les agents nationaux. Le Secrétariat étudiera également le rapport coût-efficacité/avantages de l'utilisation du système WINGS par opposition aux autres programmes pouvant être reliés par l'interface aux données du système WINGS.</p>
<i>Gestion des prestations professionnelles</i>		
<p>Recommandation 5. Il est important que le processus d'évaluation soit cohérent et objectif pour aider le PAM à assurer l'excellence des prestations de son personnel conformément à son objectif à long terme; je recommande donc que le PAM examine s'il serait opportun de prendre des mesures supplémentaires pour assurer la cohérence des évaluations dans toute l'Organisation, dans le cadre des dispositifs éventuellement adoptés.</p>	<p>Le programme d'amélioration des performances et des compétences (PACE) est introduit dans tous les services du PAM et la formation à ce sujet doit être achevée d'ici au 31 août. Le programme PACE introduit des profils de compétences qui permettent aux fonctionnaires et à leurs supérieurs hiérarchiques d'employer un langage de référence au sujet des performances. Une formation et des matériels d'appui seront mis à la disposition de tous les fonctionnaires sur Intranet ainsi qu'au moyen de cours de formation.</p> <p>Le formulaire est utilisé au moyen d'une base de données Lotus Notes qui permettra à HR d'analyser rapidement la cohérence des notes ainsi que les autres informations nécessaires pour aider la direction et le PAM à planifier de façon plus cohérente la gestion des performances.</p>	<p>La formation au système PACE a commencé en avril 2004 et doit être achevée en août 2004.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Examen des opérations aériennes du PAM (WFP/EB.A/2004/INF/8-A)		
Gestion financière des opérations aériennes		
<p>Recommandation 1. Je recommande que le PAM améliore le contrôle budgétaire des opérations aériennes en général de façon à assurer la mise à disposition de fonds suffisants pour les diverses opérations et à assurer l'exactitude et le bien-fondé des informations financières destinées à favoriser une bonne gestion budgétaire grâce à l'adoption d'une forme normalisée appropriée d'écritures financières pour toutes les opérations aériennes.</p>	<p>Le contrôle budgétaire est assuré au moyen de procédures de gestion du Compte spécial pour les transports aériens. Les fonds destinés à ces opérations qui restent actuellement exclus des mécanismes de contrôle financier du système WINGS sont imputés au Compte spécial afin de rationaliser les processus de comptabilisation et de gestion des fonds. Il a également été institué un système fondé sur un mois d'avances et un mois de dépôt, en fonction du nombre d'heures de vol obtenues pour le mois, pour empêcher que le PAM ne s'endette auprès des opérateurs lorsque le financement est insuffisant. Il est établi un système central de facturation pour faciliter le suivi et la comptabilisation i) des montants dus par les organismes qui utilisent ces services et ii) des acomptes versés.</p>	<p>FS et OT s'emploient conjointement à élaborer les procédures applicables à la gestion du Compte spécial pour les transports aériens, qui seront publiées avant la fin de 2004.</p>
<p>Recommandation 2. Je recommande que le PAM réexamine l'efficacité des politiques et pratiques actuelles de perception des paiements, pour améliorer le recouvrement des coûts et les mouvements de trésorerie des opérations aériennes et réduire au minimum le risque que les dettes compromettent la fourniture des prestations.</p>	<p>Habituellement, l'on s'emploie à mobiliser un financement continu des donateurs bien avant que le financement disponible soit épuisé. Lorsque les donateurs ne souhaitent plus financer un service de transport aérien, la transition du service financé par le donateur vers un service remboursable est entamée 30 jours avant l'épuisement des fonds du donateur, avec l'accord des usagers. Si aucun accord n'intervient 14 jours avant la date à laquelle les fonds seront sans doute épuisés, il est donné préavis de cessation de l'opération lorsque les fonds seront épuisés pour éviter tout endettement.</p>	<p>Un système de suivi de la gestion financière de chaque opération est mis en place et sera fonctionnel avant la fin de 2004.</p>
<p>Recommandation 3. Je recommande qu'avant de se charger de la gestion d'opérations aériennes supplémentaires, le PAM établisse des accords clairs et complets avec les tierces parties intéressées, en particulier pour identifier clairement les responsabilités financières de chacune des parties en cause.</p>	<p>Des accords de services techniques entre le Service des transports aériens du PAM et tous les clients sont conclus conformément à la Directive du Département des opérations OD2004/001 en date du 13 janvier 2004.</p>	<p>Un accord de services techniques a été signé avec le HCR et d'autres accords sont en cours de négociation avec tous les organismes d'utilisateur, y compris les bureaux de pays du PAM.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Examen des opérations aériennes du PAM (WFP/EB.A/2004/INF/8-A)		
Gestion de l'exploitation		
<p>Recommandation 4. Je recommande que le PAM prenne des mesures plus efficaces et plus rapides pour assurer la mise en œuvre des recommandations du rapport de l'OACI tendant à améliorer la gestion de la sécurité des opérations aériennes, plus particulièrement pour traiter les questions concernant le recrutement sous contrat de fournisseurs de services aériens qualifiés et l'établissement de dispositifs appropriés d'assurance ou de couverture des responsabilités.</p>	<p>La surveillance des opérateurs de services de transports aériens dépend du financement disponible. Il n'existe plus de mécanismes fiables de financement par les donateurs pour mener à bien ces activités, de sorte que le financement destiné à couvrir la surveillance de la sécurité sera assuré au moyen d'un droit forfaitaire d'administration, actuellement 35 dollars l'heure, incorporé au tarif de l'heure de vol.</p> <p>Les services de transports aériens du PAM appliquent en matière d'assurance les politiques établies au niveau du système des Nations Unies dans son ensemble. La police actuelle couvre 50 000 dollars de responsabilité aux tiers et 135 000 dollars par passager, conformément à la Convention de Montréal de novembre 2003.</p>	<p>Les services de transports aériens du PAM ont adopté un système selon lequel les fournisseurs d'appareils souhaitant travailler avec le PAM doivent subir un processus d'enregistrement comportant notamment une inspection de leurs opérations, de leurs programmes de formation et de leur infrastructure.</p> <p>Deux programmes de formation spécialisée concernant les transports aériens et la gestion de la sécurité ont été organisés par TPG pour perfectionner les compétences techniques du personnel.</p> <p>Il a été recruté quatre agents de la sécurité aérienne et deux autres agents chargés des transports aériens. Les indemnités prévues par la police d'assurance ont été portées de 20 000 à 50 000 dollars pour la responsabilité aux tiers et de 75 000 à 135 000 dollars par passager.</p>
<p>Recommandation 5. Je recommande que le PAM adopte en priorité des normes et des procédures d'exploitation pour les opérations aériennes cohérentes et complètes qui répondent aux normes de l'OACI et qu'il mette en place des dispositions appropriées pour assurer le respect de ces normes en permanence.</p>	<p>Les normes des Nations Unies concernant les services de transport aérien pour les opérations de maintien de la paix et les opérations humanitaires (AVSTADS) ont été adoptées comme normes contractuelles depuis décembre 2002; elles sont actuellement revues et affinées par le PAM en collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU (DPKO).</p>	<p>L'examen des normes AVSTADS a été mené à bien en janvier 2004 en collaboration avec l'OACI et le DPKO. Une autre réunion doit avoir lieu en octobre 2004 pour appliquer avec effet immédiat les conclusions de l'étude.</p>
<p>Recommandation 6. Je recommande que le PAM réexamine les effectifs et les crédits budgétaires actuellement prévus pour les opérations aériennes en rapport avec les exigences correspondant aux recommandations de l'OACI pour faire en sorte que le Programme bénéficie d'un niveau approprié de qualifications techniques qui lui permettent d'assurer la gestion des opérations aériennes en toute sécurité.</p>	<p>Cette recommandation sera appliquée grâce à la directive opérationnelle SDED, en collaboration avec les bureaux de pays du PAM.</p>	<p>Trois des quatre agents chargés de la sécurité des transports aériens ont été déployés dans la région. Il a été organisé un programme de perfectionnement, et il a été formé quatre agents chargés de transports aériens qui ont reçu leurs licences de despatcheurs.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Examen des opérations aériennes du PAM (WFP/EB.A/2004/INF/8-A)		
<p>Recommandation 7. Je recommande que le PAM établisse des procédures d'évaluation systématique des risques applicables à chaque opération aérienne, afin d'identifier les domaines où il existe des risques d'exploitation et de sécurité et de prendre des mesures pour y remédier de façon à ce que toute l'Organisation travaille dans un environnement plus sûr.</p>	<p>Il a été entrepris une évaluation des risques liés au processus de prise de décisions par les fonctionnaires chargés de gérer les opérations de transports aériens sur le terrain et au siège du PAM. Les mécanismes utilisés pour évaluer les risques sont notamment les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des systèmes de rapports sur la sécurité (ECCAIRS) et l'audit des transports aériens (CPSS), qui permettent de rassembler et d'analyser des informations sur les risques et la navigabilité; b) un système de rapports sur la sécurité, qui sert à suivre et à signaler toute activité hostile dans la zone d'opération de l'aéronef; et c) un système de gestion de l'espace aérien, qui comprend un système d'avis au personnel navigant (NOTAMS) et un système d'avis sur les zones dangereuses/interdites. 	<p>La méthode d'analyse et d'application des informations recueillies grâce aux outils disponibles est affinée et normalisée et devrait être pleinement en place d'ici à la fin de 2004. Il y a lieu de mentionner les éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) L'Unité de surveillance de la sécurité des transports aériens rassemble, regroupe et analyse les données provenant des rapports sur les incidents et accidents fournis par les fournisseurs d'aéronefs qui travaillent pour le PAM. Les informations concernant les tendances enregistrées et les mesures correctives adoptées sont diffusées à tous les fonctionnaires sur le terrain qui s'occupent des transports aériens ainsi qu'aux opérateurs de services de transport. b) La sécurité des secteurs et des itinéraires est constamment suivie. Les rapports de l'UNSECOORD et des organismes humanitaires, qui incluent les activités hostiles signalées, sont analysés et distribués aux fonctionnaires chargés des transports aériens, qui en tiennent compte avant d'autoriser un décollage. c) Le premier groupe de formateurs du PAM à la sécurité des transports aériens et à l'administration des passagers et du fret vient d'achever le cours de formation de TPG. Les formateurs, à leur tour, donneront les instructions nécessaires aux organismes et aux partenaires qui utilisent les services de transports aériens, spécialement dans les localités où lesdites activités ne relèvent d'aucune autorité spécifique.



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Examen des opérations aériennes du PAM (WFP/EB.A/2004/INF/8-A)		
<p>Recommandation 8. Je recommande que le PAM entreprenne un examen général de la situation de tous les mémorandums d'accord avec les autorités gouvernementales chargées des opérations aériennes, afin de s'assurer qu'ils sont bien adaptés aux activités des diverses opérations en cours.</p>	<p>Il est admis que cet examen est non seulement nécessaire mais aussi urgent, et est actuellement réalisé par le Service juridique du PAM (OTI), qui s'emploie avec les bureaux de pays à actualiser l'accord de base pour y incorporer les privilèges et immunités afférents aux opérations de transports aériens.</p>	<p>Il sera élaboré un additif à l'accord de base pour régler des questions comme la sécurité des aéronefs et du matériel et l'accès au carburant d'aviation. Cet additif devrait être achevé avant la fin de 2004.</p>
<p>Recommandation 9. Je recommande que le PAM renforce ses systèmes internes de collecte de données, de comptes rendus d'incidents et de partage de données, afin de faciliter l'évaluation appropriée de la situation par des fonctionnaires capables d'interpréter et d'appliquer efficacement des contrôles d'exploitation et de sécurité.</p>	<p>Le Service de la sécurité du PAM a mis en place un service amélioré de rapports; par le biais du Groupe consultatif technique des Nations Unies sur les transports aériens, qui est cette année présidé par le PAM, il est mis en place et perfectionné un système d'échange d'informations concernant la sécurité entre le DPKO et le PAM. L'application et le respect des normes opérationnelles et des normes de sécurité sont constamment suivis au moyen d'audits de la sécurité et de la gestion des opérations de services de transports aériens. Il a été établi des normes de gestion qui sont reflétées dans le système d'évaluation du comportement professionnel et dans les mécanismes de recrutement d'un personnel dûment qualifié.</p>	<p>L'Unité de la sécurité des transports aériens a adopté l'European Coordination Centre for Aviation Incident Report Systems comme principal mécanisme de diffusion de l'information. Ce système, actuellement opérationnel, produit tous les trois mois des états sommaires qui rendent compte des dernières tendances en matière de sécurité et qui facilitent l'adoption de mesures correctives en temps opportun.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Examen du système d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité du PAM (WFP/EB.A/2004/INF/8-B)		
Application de l'ACV		
<p>Recommandation 1. Pour améliorer l'efficacité et les avantages des analyses réalisées, je recommande que le PAM améliore la gestion des connaissances grâce à une collation et à une diffusion systématique des informations et des pratiques optimales tirées des études ACV.</p>	<p>En l'absence d'analyses complètes de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité, il n'est pas possible de préparer des interventions d'aide alimentaire en cas d'urgence car on ne sait pas quelle est la corrélation, dans le pays considéré, entre les risques et la sécurité alimentaire des ménages. De même, en l'absence d'une telle analyse, il est difficile de choisir des points de référence permettant de mesurer l'impact d'un choc.</p> <p>Le Secrétariat est conscient de la nécessité d'améliorer la gestion des savoirs et la diffusion de l'information. Pour y parvenir, l'Unité de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité (ACV) du siège a établi un système d'informations spatiales (SIE) basé sur le web qui lui permettra d'échanger des informations à ce sujet avec les partenaires et les donateurs. Ce système d'information est également disponible au niveau des bureaux régionaux et facilitera la diffusion de l'information.</p>	<p>Un système SIE d'information ACV a déjà été mis en place à ODC, ODJ, ODK et ODD.</p> <p>Il a été entrepris d'installer le système et de former les agents ACV de ODB d'ici à la fin de 2004.</p> <p>Le système sera introduit à ODPC dès que des fonds seront disponibles.</p> <p>La page web de l'Unité ACV a récemment été actualisée de manière à englober les nouveaux rapports, études et cartes établis sur le terrain.</p> <p>En janvier 2004, l'Unité ACV a publié un rapport intitulé <i>Analyse de la vulnérabilité: concepts et études de cas</i>, qui met en relief les pratiques optimales dans ce domaine. Ce rapport sera mis à jour et publié chaque année.</p>
<p>Recommandation 2. Je recommande qu'au début des études ACV, le PAM évalue le rapport relatif coût-avantages de l'emploi de données primaires et secondaires.</p>	<p>À elles seules, les données secondaires ne suffisent pas toujours car, pour analyser l'insécurité alimentaire, il faut en comprendre les causes profondes et déterminer si une aide alimentaire constitue une solution appropriée.</p> <p>Comme toutes les organisations qui combattent la pauvreté et la malnutrition, le PAM doit rassembler ses propres données pour pouvoir déterminer lorsque la situation de l'insécurité alimentaire exige une intervention sous forme d'aide alimentaire, la mesure dans laquelle celle-ci doit être utilisée et comment elle peut faire une différence.</p> <p>Il faut par conséquent s'efforcer de veiller à rassembler les données appropriées et à les analyser correctement pour répondre à ces questions.</p>	<p>Le <i>VAM Global Meeting Report</i>, publié en avril 2004, indique quel est le minimum d'informations nécessaires pour une étude ACV.</p> <p>Les directives concernant la date à laquelle et les modalités selon lesquelles des données primaires doivent être rassemblées seront arrêtées d'ici à décembre 2004.</p> <p>Le <i>VAM Standard Analytical Framework</i>, publié en juin 2002, indique comment les données primaires et secondaires sont utilisées pour les analyses de la vulnérabilité.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Examen du système d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité du PAM (WFP/EB.A/2004/INF/8-B)		
<p>Recommandation 3. Je recommande que le PAM renforce le rôle et la contribution de l'unité ACV du siège pour qu'elle puisse fournir des avis et assurer un contrôle de qualité pour toutes les études ACV.</p>	<p>Le PAM est une organisation décentralisée et le système ACV est essentiellement un outil de terrain. Étant donné la diversité des situations dans lesquelles le PAM opère, les bureaux extérieurs appliquent les méthodes ACV de différentes façons. Il faut certes mettre en place, sous une forme ou sous une autre, un mécanisme de contrôle de la qualité au niveau des bureaux régionaux et, en second lieu, du siège, pour valoriser les travaux entrepris au niveau des bureaux de pays. Simultanément, l'Unité ACV devra publier des règles et des normes détaillées.</p> <p>L'application d'une méthodologie normalisée fondée sur les pratiques optimales et les enseignements retirés permettrait de comparer la vulnérabilité des divers pays en termes de nombre de personnes vulnérables et de causes de la vulnérabilité.</p>	<p>OD publiera avant la fin de 2004 une directive pour éclaircir le rôle de l'ACV au PAM, et en particulier les rôles et responsabilités respectifs aux niveaux des bureaux régionaux et du siège.</p> <p>Lorsque cela est possible, l'Unité ACV continue de fournir un appui technique aux activités ACV d'ODC, ODD, ODJ, ODK et ODPC.</p>
<p>Recommandation 4. Je recommande en outre que le PAM mette en place des arrangements pour veiller à ce que l'information en retour provenant des enquêtes locales soit communiquée à l'unité ACV du siège pour que celle-ci puisse identifier et promouvoir les pratiques optimales et les incorporer aux cours de formation, aux manuels et au site web concernant l'ACV.</p>	<p>Le Secrétariat souscrit à cette recommandation et convient que l'Unité ACV est la mieux placée pour identifier les pratiques optimales et les techniques, méthodes et approches novatrices et en faciliter l'application.</p>	<p>Sur la base de la directive susmentionnée, l'Unité ACV établira un mécanisme approprié pour recevoir des mises à jour périodiques et une information en retour des bureaux régionaux.</p> <p>De même, elle veillera à diffuser des pratiques optimales en publiant chaque année des études de cas au moyen de la page web de l'Unité ACV et de son SIE.</p>
Partenariats		
<p>Recommandation 5. Je recommande que le PAM veille à ce que des informations à jour, cohérentes et fiables soient rassemblées au moyen d'un système établi ACV pour que toutes les parties intéressées puissent les utiliser pour appuyer les opérations et suivre la nécessité d'interventions d'aide alimentaire.</p>	<p>L'Unité ACV travaille actuellement à l'élaboration de directives à l'usage des bureaux extérieurs. La nécessité d'élaborer des directives et des outils a également été mentionnée comme un domaine important lors de la réunion mondiale ACV d'avril 2004.</p>	<p>Des directives, méthodes et outils concernant la collecte et l'analyse des données ACV sur la sécurité alimentaire seront publiés en décembre 2004.</p> <p>À ce jour, une formation en cours d'emploi a été dispensée par des fonctionnaires de l'Unité ACV aux agents d'ODD, ODK, ODC et ODPC pour remédier à l'absence de directives écrites et assurer l'application de méthodes d'analyse cohérentes et validées.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Examen du système d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité du PAM (WFP/EB.A/2004/INF/8-B)		
Financement		
<p>Recommandation 6. Je recommande que le PAM examine l'adéquation des mécanismes de financement des activités ACV à la lumière de sa priorité stratégique et de gestion consistant à renforcer la base de connaissances de l'Organisation et le plaidoyer en faveur des interventions appuyées par une aide alimentaire.</p>	<p>La majorité des activités ACV sont également financées au titre des coûts d'appui directs (CAD) et sont donc axées davantage sur le ciblage, et en particulier le ciblage géographique des programmes et projets existants.</p> <p>Il faudra élaborer un processus d'analyse plus complet pour identifier les points d'entrée de l'aide alimentaire et élucider les autres aspects des politiques de secours humanitaires ou des politiques de développement en rapport avec la sécurité alimentaire. Ce processus élargi pourra aider le PAM à renforcer sa base de connaissances sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité et constituer un point de départ pour des activités de plaidoyer et la concertation avec les gouvernements, la société civile et le système des Nations Unies.</p> <p>Pour appliquer cette recommandation, il faudrait mobiliser un montant considérable de ressources.</p>	<p>Des propositions de financement au moyen de ressources extrabudgétaires ont été présentées à l'ISP, au DFID, à l'ECHO et au Gouvernement belge. L'utilisation des ressources demandées à l'ISP pour des activités ACV a été approuvée pour 2004–2005. Cependant, cela ne couvrirait qu'en partie les ressources nécessaires.</p>
Mesures des résultats		
<p>Recommandation 7. Je recommande que le PAM établisse des objectifs mesurables au regard desquels puissent être évalués les résultats des activités ACV de sorte que les données ainsi rassemblées puissent servir de référence pour pouvoir mesurer le succès des opérations du PAM.</p>	<p>Le Secrétariat est conscient de l'importance de cette recommandation car les principaux aspects des activités ACV sont l'analyse et l'interprétation des données dans le but de renforcer les opérations du PAM.</p> <p>Il est prévu dans le nouveau Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2007 un indicateur de performance qui est le "pourcentage des études ACV de référence disponibles dans les domaines prioritaires identifiés". L'Unité ACV a également établi une liste de contrôle pour évaluer la qualité des analyses ACV menées de par le monde. Cette liste de contrôle sera diffusée pour obtenir une information en retour puis finalisée compte tenu des observations et suggestions reçues des collègues des bureaux régionaux et des bureaux de pays.</p>	<p>Les pays où les analyses ACV doivent être réalisées en priorité ont été identifiés en collaboration avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Il a été élaboré un projet de la liste de contrôle qui sera adressé aux bureaux extérieurs. Cette liste devrait être finalisée et prête à l'usage pendant le troisième trimestre de 2004.</p>



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Examen de la gouvernance du PAM (WFP/EB.A/2004/INF/8-C)		
Comité de vérification interne des comptes		
<p>Recommandation 1. Je recommande que le PAM révise la pratique en vigueur et le mandat du Comité de vérification interne des comptes pour y inclure des dispositions permettant de faire rapport formellement au Directeur exécutif. En liaison avec le Groupe sur la gouvernance, groupe de travail informel du Bureau, il pourrait aussi considérer la question de ses rapports au Conseil d'administration.</p>	D'accord.	<p>Le mandat du Comité d'audit a été révisé et comprend désormais la présentation de rapports formels au Directeur exécutif.</p> <p>Le Comité d'audit est essentiellement un organe interne qui relève du Directeur exécutif, et il n'est pas prévu qu'il ait une interface avec le Conseil d'administration. Le Directeur exécutif peut néanmoins décider d'informer le Conseil de toute question importante découlant des rapports du Comité d'audit.</p>
<p>Recommandation 2. Pour améliorer l'indépendance et l'objectivité des avis fournis à l'administration, je recommande que le PAM fasse appel à des membres indépendants ne faisant pas partie du sommet de la hiérarchie pour siéger au Comité de vérification interne des comptes; je reconnais néanmoins qu'il s'agit d'une question dont la mise en œuvre pratique devra être examinée de manière approfondie par le Conseil d'administration</p>	D'accord.	Après consultation avec le Bureau et le Groupe directeur sur la gouvernance, le Conseil a accueilli favorablement la proposition du Directeur exécutif tendant à créer un Comité d'audit composé d'experts financiers de l'extérieur et présidé par un membre de l'extérieur. Le Directeur exécutif a sélectionné et nommé les nouveaux membres du Comité d'audit, qui sera composé de trois membres externes et de deux membres internes.
Examen des systèmes de contrôle interne		
<p>Recommandation 3. Je réitère la recommandation formulée par mon prédécesseur à l'effet que le PAM définisse les rôles et les responsabilités respectifs des Bureaux régionaux et des bureaux de pays et précise les dispositions en matière d'obligation redditionnelle et de suivi, conditions indispensables pour que soient atteints les objectifs du Programme.</p>	D'accord.	Bien que les rôles et responsabilités des bureaux régionaux, des bureaux de pays et du siège aient été clairement définis dans la directive OD 2000/04, ils seront actualisés dans le cadre de l'examen d'ensemble des opérations du PAM qui doit commencer très prochainement et qui portera sur des questions comme la décentralisation et les délégations de pouvoirs à la lumière de l'examen des procédures opérationnelles du PAM.



Recommandations du Commissaire aux comptes	Réponse du PAM	Mesures adoptées jusqu'à présent ou devant être adoptées au 30 juin 2004
Dispositions en matière de contrôle		
<p>Recommandation 4. Je recommande que le PAM examine les mesures qui pourraient être prises pour améliorer l'obligation redditionnelle et l'efficacité des mesures prises par la direction compétente en réponse aux recommandations de l'audit.</p>	D'accord.	<p>Pour 2004, l'un des indicateurs de performance de OEDA est le pourcentage de recommandations formulées dans les rapports d'audit qui ont été appliquées. OEDA s'emploie actuellement à mettre au point un mécanisme de suivi plus efficace pour veiller à ce que toutes les recommandations issues des audits soient appliquées.</p> <p>Le nouveau Comité d'audit aura également, conformément à son mandat, un rôle de suivi à jouer pour garantir que toutes lesdites recommandations soient mises en œuvre.</p>

